

Diplôme National du Brevet Session 2015 :

Aide-mémoire à destination des parents d'élèves

Dates :

DNB : pas encore parue au B.O, dernière semaine de juin.

Oral d'HDA : 10 juin 2015.

Le DNB 2015 prend en compte 4 éléments :

- 1) La maîtrise du socle commun
- 2) La note obtenue à l'oral d'Histoire des Arts (/ 40 points)
- 3) Les notes obtenues lors de l'épreuve ponctuelle du Brevet (/120 points)
- 4) Les notes de contrôle continu. (/200 points)

Le Brevet s'obtient donc avec au minimum 180 /360.

Mentions :

La mention assez bien s'obtient avec 216 points minimum (12/20)

La mention bien s'obtient avec 252 points minimum (14/20)

La mention très bien avec 288 points minimum (16/20)

Le contrôle continu :

- 200 points correspondant aux moyennes obtenues dans toutes les matières obligatoires *SAUF l'Histoire-Géographie-Education Civique* .
- EPS : la note prise en compte pour le contrôle continu est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation de 3 activités physiques sur les 4 activités pratiquées dans l'année scolaire (Badmington, ½ fond, cirque et basket).
- Les points au-dessus de 10 obtenus dans une option facultative (Latin ou DME).
Attention, les sections européennes ne sont pas des options facultatives et n'apportent pas de points au Brevet.

Les épreuves ponctuelles :

- Mathématiques, français et histoire-géographie : 3 épreuves écrites d'une durée de deux heures chacune.
 - o Français : épreuve en deux parties avec une dictée en fin de première partie.
 - o Histoire-Géographie-Education Civique : le candidat répond directement sur le sujet, l'espace laissé libre pour la réponse indique la longueur du développement attendu.
- Oral d'Histoire des Arts : épreuve obligatoire (10 juin 2015) . En cas d'absence justifiée par un certificat médical, l'élève est reconvoqué. En cas d'absence pour un autre motif non recevable, l'élève est compté absent et reçoit la note 0/20.

Aménagement aux examens , absences aux examens :

- Des aménagements peuvent être accordés aux candidats en situation de handicap à leur demande. Les élèves concernés recevront des documents à remplir, si ce n'est pas le cas, voir avec l'infirmière et la principale-adjointe.
- En cas d'absence à l'épreuve orale ET aux épreuves écrites pour des raisons médicales, le candidat peut être inscrit à la session de rattrapage (septembre) s'il a fourni un certificat médical daté du jour des épreuves.

Brevet blanc :

Un brevet blanc aura lieu dans les conditions du Brevet (1 par table, copies corrigées par d'autres professeurs) les 31 mars et 1^{er} avril 2015. Ce Brevet blanc est l'occasion d'anticiper sur les révisions au Brevet.

Résultats et remise des diplômes :

Les résultats du Brevet sont affichés et consultables sur internet la 2^{ème} semaine de juillet.

Les diplômes sont reçus au mois d'octobre suivant, une invitation sera envoyée aux élèves pour la remise des diplômes.